

Examen de l'investissement étranger

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Celui qui devait prendre la parole au nom de notre parti cet après-midi n'est pas encore arrivé; il a raté son train et je demanderais qu'on réserve sa place. D'ici ce soir, il va sûrement prendre la parole.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Je remercie le député de Roberval. La parole est au député de Nipissing.

[Français]

M. Blais: Comme je l'indiquais, monsieur le président, avant de préparer le discours que j'ai l'intention de prononcer, j'ai cru bon m'informer auprès de mes commentateurs, vu l'importance du sujet à l'étude, pour connaître leur attitude au sujet du projet de loi maintenant à l'étude.

Monsieur le président, il me fait grand plaisir d'informer la Chambre que le résultat a été plus positif que je ne l'espérais. Je voudrais indiquer que je n'ai reçu qu'une réponse négative; ce que je considère comme étant négatif, c'est le maintien du statu quo.

En effet, la majorité des réponses qu'on m'a adressées constituait, soit une approbation sans réserve du projet de loi, soit une approbation conditionnée par l'adoption de mesures imposant un contrôle plus sévère, ou encore par l'adoption d'un projet tout à fait nouveau.

Il est donc évident, monsieur le président, que les Canadiens sont conscients de la nécessité de protéger notre héritage et notre indépendance.

[Traduction]

C'est en effet cette dernière conception qui semble préoccuper mes électeurs, et je comprends leur inquiétude. Depuis le début de cette session, nous avons débattu plusieurs projets valables et plusieurs mesures d'une portée sociale considérable. Les deux documents majeurs qui ont annoncé la politique de ce gouvernement sont l'exposé budgétaire et le discours du trône. Chacun de ces documents contenait des projets législatifs qui ont été applaudis pour leur caractère social progressiste. Nous avons débattu des projets de loi pour augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse, pour modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants, la loi nationale sur l'habitation et la loi sur l'assurance-chômage, pour réduire les impôts, pour augmenter les exemptions fiscales pour les Canadiens à faible revenu, ainsi que de nombreuses autres mesures qui soulignent le souci de justice sociale des Canadiens.

Personne à la Chambre, et en fait personne au Canada, ne niera le fait que notre pays occupe la première place en ce qui concerne la sécurité matérielle de ses citoyens. Il en va de même pour les lois canadiennes concernant et touchant les droits et la liberté des individus de notre pays. L'égalité des Canadiens devant la loi, le droit d'accès à la réparation de torts politiques, administratifs et juridiques leur sont assurés. Cependant, comme les Canadiens ont atteint en grande partie les objectifs qu'ils se sont fixés pour eux-mêmes sur le plan de la sécurité matérielle et personnelle, il semble que leurs réalisations soient maintenant à la merci des décisions financières et industrielles prises par les repaires luxueux des administrateurs des sociétés à l'extérieur de notre pays, décisions qui sont prises indépendamment de leur volonté dans des capitales étrangères et en particulier aux États-Unis. Cela est un sujet de préoccupation compréhensible et il est bon d'insister sur ce point, comme le feront, j'en suis certain, la

[M. l'Orateur adjoint.]

plupart des députés qui prendront la parole au cours de ce débat.

Le Canada a eu beaucoup de chance de pouvoir développer une économie qui nous a offert les avantages matériels que nous possédons, économie qui a su garantir la justice sociale ainsi que la justice sous tous ses aspects. Cependant, ayant réalisé leurs objectifs, les Canadiens craignent maintenant que la liberté qu'ils se sont assurée puisse être réduite par une concurrence économique croissante, concurrence en matière de biens d'équipement, de technologie avancée, de marchés de biens de consommation, de ressources énergétiques et de matières premières. Il devient de plus en plus évident que notre Parlement et tous ses comités traitent de questions d'une importance extrême. Peut-être est-ce simplement dû au fait que je suis nouveau député mais, à mon avis, la présence américaine ne se fait pas simplement sentir dans la question du contrôle étranger mais également dans celle de l'expansion de toute notre économie, la direction que nous allons prendre en ce qui concerne notre évolution culturelle et politique.

Il devient évident que les États-Unis font actuellement face, et feront face au cours des deux prochaines décennies, à un grand bouleversement économique. Les réserves se font rares dans le secteur de l'énergie et le pays connaît des difficultés de contrôle démographique, comme d'ailleurs avec tout son système constitutionnel. A vrai dire, il lui est difficile de rapatrier les immenses capitaux dont l'exportation a été encouragée par ses politiques depuis le début du siècle, les milliards et les trillions de dollars américains actuellement engagés dans des entreprises étrangères. On sait bien que le Congrès est en ce moment saisi d'une mesure visant à limiter les futures exportations de capitaux et à encourager le rapatriement de sommes énormes de capitaux américains.

A mon avis, c'est dans ce contexte que ce bill arrive à point. J'espère que le gouvernement trouvera que ce projet de loi n'en est qu'un parmi ceux à adopter qui aura pour objectif de réglementer l'investissement canadien et de protéger l'intérêt national. Ce bill renferme une disposition selon laquelle le gouvernement, par l'entremise du ministre chargé de l'exécution de cette loi, pourra négocier les conditions d'investissement au Canada. Bien entendu, cette négociation sera fonction de l'appui que le public canadien voudra bien accorder au ministre. Il est donc indispensable d'informer le public de tous les dangers auxquels l'économie du Canada est exposée et du risque que les Canadiens ne perdent le contrôle de leur destinée.

Les dispositions de ce projet de loi ont été exposées par le ministre et les députés de Trinity et le York-Sud dans leur discours. La disposition principale de la mesure prévoit que le ministre, en l'occurrence le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), devra autoriser la prise de possession ou un nouvel investissement. Le ministre sera secondé par un organisme dans l'exécution de cette tâche.

Tout d'abord, quand j'ai décidé de participer au débat sur ce projet de loi, j'avais l'impression que le ministre aurait le concours d'une commission quasi judiciaire. Je voulais alors m'assurer que cette commission compterait une représentation suffisante de ma région et d'autres moins favorisées au Canada. Je constate maintenant, étant donné que la mesure prévoit une décision ministérielle, qu'il peut y avoir participation des députés à la prise de ces décisions et même si elle n'est pas officielle, elle pourra du moins être persuasive durant la période qui